

PASSEPORT personne majeure

La personne faisant la demande doit se présenter elle-même à la mairie avec les pièces suivantes

DANS TOUS LES CAS

- Copie de l'**Acte de naissance intégrale** à demander à la mairie du lieu de naissance (*la copie doit être de moins de 3 mois*).
- Copie recto-verso de la **Carte nationale d'identité en cours de validité**.
- 2 photos d'identité** conformes à la réglementation en vigueur
- Copie du **Justificatif de domicile** (Facture EDF, Téléphone, Loyer, Etc...) à **votre nom et adresse** (*la facture doit être de moins de 3 mois*)
 - **Attention : si vous êtes hébergé(e) vous devez fournir :**
 - une copie d'un justificatif de domicile (facture EDF,...) au nom et adresse de l'hébergeant (*la facture doit être de moins de 3 mois*).
 - une attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
 - avec une copie de sa carte d'identité.
- Timbres fiscaux** d'une valeur totale de **86 €**

AUTRES CAS

- Ancien passeport** (pour demande de renouvellement) **ou déclaration de perte ou de vol**.
- Naturalisation etc... Copie **du justificatif de Nationalité Française**.
- Personne veuve ... **justificatif de veuvage** (acte de décès – livret de famille)

Attention : pour le nom d'usage : une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse : jugement de divorce précisant la non-opposition de l'ex-époux ou l'autorisation écrite de l'ex-époux avec copie de sa Carte d'identité.

Prendre RENDEZ-VOUS au 04 77 28 14 12 Mairie Balbigny

Heures d'ouvertures : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour information : compter 30 minutes par personne